

Règlement Normandie RAID

« Le raid multisports de nature est une discipline sportive composée d'au moins plusieurs activités de nature enchaînés et d'atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé ici par équipe de 2 masculine, féminine ou mixte »

Dates et lieux : 17 octobre 2021 à Rives en Seine

ORGANISATEURS :

Le RAID est organisé par les Petits Suisses Normands et les ARA76

Site internet :<http://www.lacleroise.fr/>

Site internet Petits Suisses Normands : <http://petitssuissessnormands.ovh/>

EPRUVES ET CONDITIONS :

Format du raid, information pour chaque formule :

Synoptique format 4h : Départ 9h

(Épreuves /temps mini estimé/temps maxi estimé)

Prologue phone'O (15'/20') > Vtt suivi (25'/35') > Trail'O (35'/50') > Vtt'O (40'/55') > C.O/Biathlon (max 50') > Run&Bike (20'/35') > Vtt suivi arrivée (20'/30')

Raid en auto-suffisance demandant une maîtrise de l'orientation et une bonne condition physique

Synoptique format 7h : Départ 8h

(Épreuves /temps mini estimé/temps maxi estimé)

Prologue phone'O (15'/20') > Vtt suivi (25'/35') > Trail'O (35'/50') > Vtt couloir + vtt road-book (60'/90') > traversée BAC **barrière horaire 11h15** +arrêt chrono (10') > Vtt suivi (15'/20') > C.O (max 40') > Vtt'O + suivi (90'/120') > **barrière horaire 13h30** Kayak + Trail jonction (60'/90') > Vtt'O arrivée (40'/60')

Raid en auto-suffisance demandant une bonne maîtrise de l'orientation et une très bonne condition physique

1.1. Modalités d'inscription internet via lien sur les sites précédemment cités

Un lien inscription selon le format de course choisi vous permettra de vous inscrire en ligne via FFTRI

Nombre limité de places/dates limites :

25/30 équipes sur le 7h

60 équipes sur le 4h

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé :

- s'acquitter des droits d'inscription

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid

multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisports, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'événement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés «en compétition ».

1.2. Conditions de remboursement/annulation

- annulation de l'épreuve
- annulation d'une ou plusieurs sections : **L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants selon les conditions de pratique et météorologiques**

1.3. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

règles/engagement particuliers: chartes environnementale, valeurs, éthiques,...
la préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.
si utilisation route ouverte à la circulation : définir le dispositif adapté au régime de sécurité routière choisi (strict respect du code de la route conseillé)

1.4. Changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

1.5. Responsabilité des participants

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur (Ex : parc VTT).

Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation

et autres résultant de sa participation au Raid.

Classement et chronométrage

Chronométrage :

Modalités de chronométrage au score (nombre de balises) / au temps + portes horaires

Pénalités temps /balises manquantes (puces et boîtiers électroniques)

Classement :

Modalités de classement :

Un classement « championnat de Normandie », un classement scratch et un classement pour les

3 premiers dans chaque catégorie : homme, féminine, mixte

Un lot pour chaque participants

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

Pénalités

Le règlement comporte trois catégories de pénalités (au choix de l'organisateur):

- les pénalités horaires

- la mise hors classement

- la mise hors course.

exemples de Pénalités

Toute transgression du présent règlement,

Puce électronique non pointée ou perdue,

Balises pointées dans le mauvais ordre

passage par zone/route interdite

Absence de matériel obligatoire

progression en équipe obligatoire

respect code de la route si portions de route

assistance extérieure

Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.

Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci.

Utilisation de moyens de déplacement non autorisés.

Utilisation du GPS.

Changement d'équipier pendant l'épreuve.

Manquement d'un matériel de sécurité obligatoire.

Non-respect des règles de sécurité indiquées dans le Road Book et lors du briefing, du code de la route.

La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.

Non-respect des consignes de propriété du parcours, des lieux d'accueil, du parc VTT, etc...

l'abandon de détritus sur l'ensemble du parcours.

Non-assistance à personne en danger

Abandon d'un équipier en dehors d'un point de contrôle (hors cas de force majeure)

réclamation/jury de course

Constitution du jury de course et décision par cette même commission

Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

- Obligations : Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire.

- Aptitudes requises des concurrents :

Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole. Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.

Pour les épreuves en autonomie : Les participants doivent être capables de gérer leur sécurité dans le cadre d'une aventure pleine et entière. La participation au Raid nécessite la parfaite autonomie de tous les membres de l'équipe dans les conditions les plus variées : gérer ses efforts, chaque raideur doit maîtriser les

techniques traditionnelles de progression et de sécurité propres à chaque discipline.

- Prêt matériel

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

- Abandon-hors course :

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, impossibilité de poursuivre

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

Équipement obligatoire

LISTE DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE DURANT L'ÉPREUVE :

Par équipe :

- 1 pharmacie de premiers secours (sparadrap, bandage, paracétamol, désinfectant...)
- 1 exemplaire des consignes de course (fourni par l'organisation)
- 1 puce électronique SPORTident (si vous n'en possédez pas, l'organisation vous en prête une contre un chèque de caution de 50€)
- **2 téléphones portables chargés pour secours et urgence (indispensable pour la phone'O)**

Par personne :

- 1 dossard porté de façon visible
- 1 sac à dos
- 1 sifflet
- Un casque vtt et un vtt en bon état de fonctionnement
- 1 boussole
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement imperméable (veste)
- 1 réserve d'eau ou de boisson d'un litre et demi minimum
- De la nourriture (barres énergétiques, céréales...)
- **Pass sanitaire**

Matériel conseillé : porte carte, gant, barres énergétiques, kit réparation VTT

Matériel interdit : (GPS, VAE...)

Matériel fourni par l'organisation : (kayak, gilet, ...)

Les systèmes de traction sont autorisés mais **interdits** lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériaux utilisés par les concurrents devront impérativement être **normalisés CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non.

Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

14. Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFFTRI et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL

15. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.